



Ref. No FV-15-2424 /17.09.2016

AVIS

Conformément à l'article 193 de la Loi sur les marchés publics

Conformément à l'article 193 et article 110, paragraphe 1, point 5 et en liaison avec l'article 195 de la Loi sur les marchés publics, par le présent Avis nous informons les personnes intéressées que suite à la non-conformité de la spécification technique avec l'article 49 de la Loi sur les marchés publics et les spécifications des critères dans la spécification technique, constatées par l'entité adjudicatrice, donnant lieu à une limitation du nombre des potentiels participants au marché nous annulons le marché public avec objet: "Travaux de fourniture et installation de menuiseries d'aluminium pour fenêtres et portes ainsi que travaux de réparations annexes, dans le bâtiment de la Représentation permanente de Bulgarie auprès de l'UE à Bruxelles, Royaume de Belgique" pour collecte d'offres avec Appel d'offres pour marché public sous le numéro de référence: FV-15-2424/02.09.2016.

Pour le représentant permanent de la
République de Bulgarie auprès de l'UE,



(Maria KOLEVA)

Représentant permanent adjoint
(Conformément à l'Ordonnance N ZD-44/13.09.2016)